

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 17 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Convention de mise à
disposition de salle entre
L'Atelier Aigle Insertion et
le CIAS des Pays de
L'Aigle.**

Acte reçu en préfecture le
1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le
1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire
La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Madame la Vice-présidente informe les membres de l'assemblée que suite aux travaux de réhabilitation et de modernisation du centre social du CIAS des Pays de L'Aigle, les animations proposées se tiennent dans les locaux de partenaires du CIAS. Une convention doit être conclue entre l'Atelier Aigle Insertion et le CIAS des Pays de L'Aigle.

L'association souhaite formaliser les conditions de mise à disposition temporaire d'une salle appartenant à l'Atelier Aigle Insertion afin de permettre la continuité des actions du Pôle Animation Sociale. Elle est destinée à l'organisation d'ateliers couture destinés aux publics du CIAS.

La salle est située dans les locaux de l'Atelier Aigle Insertion – 11 rue Marcel Le Bourgeois – Zone Industrielle – 61300 L'AIGLE.

La présente convention est consentie à titre gracieux par l'Atelier Aigle Insertion du 9 de mars au 31 décembre 2026.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les termes de cette convention.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la présente convention.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260617-2026-06-17-040-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Convention de mise à disposition de salle

Entre :

L'Atelier Aigle Insertion, association loi 1901
dont le siège est situé au 15 rue de la Mérillière, 61300 L'Aigle
immatriculée sous le SIRET 902 860 469 00011

représentée par Madame Marilène Dheygers, en sa qualité de Directrice

Ci-après dénommée « l'Atelier Aigle Insertion »

Et

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Pays de L'Aigle,
dont le siège est situé au 5 Place du Parc, 61300 L'Aigle

représenté par

Ci-après dénommé « le CIAS »

Préambule

L'Atelier Aigle Insertion est une association d'insertion qui développe des actions sociales et professionnelles autour des activités textiles, du réemploi et de la sensibilisation à l'économie circulaire.

Dans le cadre du développement, l'association organise des ateliers couture ouverts aux habitants du territoire afin de favoriser la transmission de savoir-faire, le lien social et la sensibilisation au réemploi textile.

Dans un contexte de travaux réalisés dans les locaux du CIAS des Pays de L'Aigle au cours de l'année 2026, les parties souhaitent formaliser les conditions de mise à disposition temporaire d'une salle appartenant à l'Atelier Aigle Insertion afin de permettre la continuité des actions d'animation sociale.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition.

Article 1 – Objet de la convention

L'Atelier Aigle Insertion met à disposition du CIAS des Pays de L'Aigle une salle située dans ses locaux afin de permettre l'organisation d'ateliers couture portés dans le cadre du Pôle Animation Sociale.

Article 2 – Lieu de mise à disposition

La salle mise à disposition est située dans les locaux de l'Atelier Aigle Insertion au :

11 rue Marcel Le Bourgeois
Zone Industrielle
61300 L'Aigle

Elle est destinée à l'organisation d'ateliers couture destinés aux publics du CIAS.

Les modalités d'utilisation de la salle (jours, horaires et organisation) seront établies en concertation entre les deux parties afin de garantir la bonne articulation avec les activités de l'Atelier Aigle Insertion. La première aura lieu le 9 mars 2026 ; avec une mise à disposition chaque 2^{ème} lundi du mois jusqu'au 31.12.2026.

Article 3 – Conditions financières

La mise à disposition de la salle est consentie à titre gracieux par l'Atelier Aigle Insertion pour la durée de la présente convention.

Aucune facturation ne sera appliquée pour l'utilisation de cet espace.

Article 4 – Responsabilités et assurances

Le CIAS s'engage à assurer les activités organisées dans le cadre des ateliers et à disposer des assurances nécessaires couvrant les participants, les intervenants et les éventuels dommages causés lors de l'utilisation des locaux.

Le CIAS veille également à restituer la salle dans l'état dans lequel elle a été mise à disposition après chaque utilisation.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période allant du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026.

Elle pourra être modifiée ou interrompue d'un commun accord entre les deux parties si les conditions d'occupation des locaux venaient à évoluer.

Article 6 – Suivi de la collaboration

Un échange pourra être organisé entre les deux structures afin d'évaluer le déroulement des ateliers et les conditions d'utilisation de la salle.

Un bilan pourra être réalisé à l'issue de l'année 2026.

Article 7 – Dispositions finales

La présente convention formalise la volonté commune du CIAS des Pays de L'Aigle et de l'Atelier Aigle Insertion de soutenir des actions favorisant le lien social, la transmission de savoir-faire et la sensibilisation au réemploi textile.

Fait à L'aigle
Le 21 avril 2026

Pour l'Atelier Aigle Insertion
Marilène Dheygers
Directrice



Pour le CIAS des Pays de L'Aigle
Nom
Fonction
Signature

Convention CIAS L'Aigle / Atelier Aigle Insertion - 2026

